

**Compte –rendu de l'audience
auprès de M. Erick Roser, conseiller du Ministre aux affaires pédagogiques
accordée à la FADBEN le 4/11/2009**

Françoise Albertini commence par formuler deux demandes d'information de la part des professeurs documentalistes :

- Depuis nos premières propositions lors de l'audience avec M. De Gaudemar, en juillet 2008, comment se dessine la structure de la nouvelle réforme ?
- Quels sont les objectifs de cette réforme en terme de réussite de l'élève, et quelle place a été envisagée pour les professeurs documentalistes dans celle-ci ?

Erick Roser nous précise :

- que **l'objectif de la réforme** est d'assurer la réussite de chaque élève
- **des constats** :
 - a) La réussite au baccalauréat subit une stagnation autour de 66% depuis 1994
 - b) un étudiant sur deux rate sa première année universitaire par manque d'autonomie et de méthodes
 - c) une hiérarchisation implicite des filières de l'enseignement secondaire
- que la réforme se situe dans une **perspective européenne** : faire accéder 50% d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur.

L'horizon de la réforme est donc l'acquisition de l'autonomie et de nouveaux savoirs. Les trois priorités sont donc :

- l'orientation des élèves (accompagnement à la demande)
- l'accompagnement des élèves dans les méthodes pédagogiques (acquérir des méthodes)
- l'ouverture vers l'extérieur (langues étrangères, culture et responsabilisation).

Erick Roser a bien compris lors de notre rencontre antérieure que notre action se situe au niveau des élèves. Le point important qui, pour lui, semble nous concerner particulièrement, est celui de l'accompagnement personnalisé, mis en place sous la responsabilité des équipes pédagogiques par l'intermédiaire du conseil pédagogique avec comme orientations :

- le soutien à l'élève lorsqu'il rencontre des difficultés (aide, soutien...)
- acquérir des méthodes et approfondir des sujets (faire sens, être efficace et acquérir des méthodes)
- la construction de son orientation

Cet accompagnement n'a rien à voir avec l'accompagnement éducatif en collège. Il concerne tous les élèves et constitue un levier de progrès dans cette réforme. Il s'agit d'un **temps d'enseignement de deux heures par semaine qui** rentre dans la dotation horaire globale des établissements.

Françoise Albertini demande si les TPE, l'ECJS, les AID sont maintenus. Erick Roser précise que ces dispositifs sont pérennisés dans les mêmes conditions. Françoise Albertini signale que ce sont ces dispositifs que les professeurs documentalistes ont prioritairement investi pour construire des savoirs en information documentation, car ce sont des temps d'enseignement.

Erick Roser précise que l'accompagnement personnalisé est un **temps d'enseignement hors des disciplines**. Cette composante est à construire en terme de **projet dans les conseils**

pédagogiques des établissements. Nous avons notre place dans ces équipes et pouvons inscrire notre proposition de former les élèves à l'information documentation dans ces projets. Nous faisons part de nos craintes pour les « dispositifs » qui sont du ressort de l'autonomie des établissements et insistons pour que **le texte de cadrage** soit suffisamment explicite sur le rôle des professeurs documentalistes.

Martine Ernoult relève les difficultés que les professeurs documentalistes rencontrent sur le terrain en terme de lisibilité et d'intégration dans des équipes plurielles. Le disciplinaire prend souvent le pas sur l'interdisciplinaire et la documentation est presque toujours oubliée. Elle insiste sur le fait que le professeur documentaliste soit véritablement cité dans les textes officiels.

Thierry Adnot précise que le CDI est souvent cité, la formation à la recherche d'information quelquefois évoquée mais le professionnel derrière la réussite de ces dispositifs rarement cité. Il insiste sur le lien qui doit être fait dans les textes officiels entre professeur documentaliste, CDI et enseignement à l'information documentation.

Erick Roser nous demande de formuler notre propositions sur le rôle des professeurs documentalistes dans cet espace temps et qu'il la transmettrait pour qu'elle soit prise en compte dans la circulaire de cadrage général qui doit être publiée en janvier 2010.

Françoise Albertini et Thierry Adnot insistent sur le fait qu'il n'y a pas qu'un apprentissage méthodologique à mettre en oeuvre mais que de véritables savoirs sont à acquérir par l'élève. Martine Ernoult précise que nous avons notre spécificité même si nous travaillons avec nos collègues de discipline, la contextualisation des apprentissages est nécessaire, elle permet d'éclairer une notion au regard des disciplines à prendre en compte.

Martine Ernoult demande si un financement exceptionnel, orienté « ressources documentaires » accompagnera la réforme ; elle évoque le coût financier que représente l'accès par l'élève à certaines bases de données payantes. Elle évoque également un temps de médiation nécessaire lié à l'utilisation d'outils complexes.

La discussion s'oriente vers la nouvelle maquette des concours et la masterisation. Erick Roser pense que la masterisation, en recrutant les enseignants à bac+5 devrait permettre de confronter tous les futurs enseignants aux exigences de la recherche, et par là de les sensibiliser aux nécessités des apprentissages info-documentaires. Le stage en M2 serait rémunéré et participerait à une meilleure formation professionnelle. Françoise Albertini précise que les PLC2 en documentation devaient rendre un mémoire assez conséquent, articulant théorie et pratique et que de ce point de vue la masterisation est plutôt en retrait.

Pour revenir à la réforme du lycée, Erick Roser nous parle d'une nouvelle mission pour les enseignants, qui sera le tutorat pour accompagner l'élève dans son projet d'orientation et que les enseignants seraient payés en heures affectées à ce tutorat. Françoise Albertini souligne que son application aux professeurs documentalistes va se heurter aux problèmes statutaires. Erick Roser souligne qu'il n'y a pas de problème de principe sur la rémunération des heures supplémentaires (à l'exclusion des problèmes juridiques). Thierry Adnot signale que nous avons également demandé une audience à la DGRH et que l'association conçoit globalement l'ensemble de ces questions.

En conclusion, Erick Roser nous informe que le texte de cadrage général est prévu pour le mois de janvier et il demande à la FADBEN de lui adresser sa contribution pour définir

précisément la participation des professeurs documentalistes dans l'accompagnement personnalisé et dans la réforme. La DGESCO aura la charge de préciser les contenus. Le déploiement de la réforme se fera sur 3 rentrées : 2010 (pour les secondes), 2011 (premières), 2012 (terminales). La nécessité absolue est de réussir son pilotage.

Françoise Albertini remercie Erick Roser de nous avoir reçu et de prendre en compte notre point de vue.

Cette audience a duré deux heures et les échanges de grande qualité ont permis d'aborder de nombreux points qui concernent l'exercice de notre métier.